



Conflit sur location saisonnière. acompte encaissé sans contrat

Par **isabelle teixeira**, le **21/07/2008** à **23:14**

Bonjour,

l'envie de vacances aidant, nous avons trouvé un mobil-home à louer dans le sud de la france pour 2 semaines en aout. Après avoir pris contact par mail avec le propriétaire nous avons suivi sa procédure : envoi d'un bulletin de réservation avec de nombreux renseignements et un chèque d'acompte de 600 euros. on se situe alors en mars. le chèque a été débité de notre compte en avril. Après quelques semaines sans nouvelles en mai je lui écrit par mail pour m'étonner de l'absence de contrat. Il me répond alors qu'il a pris un peu de retard dans le retour des contrats et qu'il se met à jour au plus vite. Mes parents en vacances dans la région début juin ont alors contact avec lui pour une visite des mobil-home. Cet homme étant très chargé n'a pas eu le temps de passer au camping mais mes parents ont eu comme consigne de passer à l'accueil du camping en se faisant indiquer 4 numéros de mobil-homes bien précis qui lui appartiennent (malheureusement tout ceci est informel). Les journées étant trop courtes comme toujours et le chèque étant débité (ce qui pour nous signifie acceptation de la location) on se s'inquiete que début juillet de ne toujours rien avoir reçu. On passe alors coups de fil et mail. Ils ne restent pas sans réponse mais par contre on apprend qu'il n'est pas sur de pouvoir nous confirmer la location (il aurait pris du retard dans la réception des derniers mobil-home). Il doit faire le point sur le planning car au jour d'aujourd'hui il est en surbooking. Après plusieurs phases d'énervement par téléphone et toujours aucune avancée dans la confirmation de notre réservation, nous lui avons envoyé un recommandé la semaine dernière récapitulant toute la situation en détail, et lui demandant de nous transmettre par retour le contrat comme prévu initialement. Depuis, il a répondu de façon très brève à un de nos appels (dans lequel il a oralement parlé du caractère positif de notre réservation, car il avait eu notre recommandé) puis a pour ainsi dire raccroché au nez de mon mari (alors que lui était dans une optique "d'adoucissement" de la conversation).

Depuis on lui a envoyé un mail jouant sur notre dernière conversation dans lequel la situation

était positive afin de lui demander l'heure de rendez-vous pour la remise des clés puisque la situation serait arrangée. Bien sur aucune nouvelle de sa part. Nous ne savons à présent quoi faire pour récupérer notre argent? et si l'on peut espérer parler de dommage&intérêts? Merci par avance de vos répon